

Auto-Ecole City Drive

SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr



Condition de passage à l'examen théorique et pratique

Passage de l'épreuve Théorique (Code de la route)

Pour passer le code (ETG), vous pouvez vous inscrire dans une auto-école ou en candidat libre. Si vous vous inscrivez dans une auto-école, elle s'occupe des démarches pour vous. Pour passer le code en candidat libre, vous devez obtenir un numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) sur le site de l'ANTS et vous inscrire dans un centre d'examen agréé. Des règles spécifiques s'appliquent si un aménagement de l'épreuve est nécessaire en raison d'un handicap.

Vous pouvez préparer l'ETG :

- à partir de **15 ans** dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
- à partir de **16 ans** pour la formule classique.

L'inscription coûte 30 €.

En cas d'échec au code, vous devez repayer cette somme.

L'auto-école vous informe du lieu, de la date et de l'horaire de l'examen.

Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre convocation et une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.

Pour réussir le code, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

Vous recevez les résultats par mail ou par courrier (l'envoi du courrier est fait le jour même de l'épreuve).

Après avoir réussi l'ETG, vous devez passer l'épreuve pratique dans un délai de **5 ans** à partir de la date d'obtention du code

Durant ces 5 ans, vous avez droit à **5 présentations maximum** pour réussir l'épreuve pratique.

Vous conservez le bénéfice du code en cas de changement de filière de formation. Par exemple, si vous choisissez un apprentissage accompagné après un apprentissage classique.

Rappel : l'ETG concerne les catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E du permis de conduire.

Auto-Ecole City Drive

SAS Prego (RCS : 85191794800016)
113 Av. De la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Agrément : E1909300390
N° d'activité : 11930823293
Tel : 01.79.63.98.65
Courriel : ae.citydrive93@outlook.fr

**Passage de l'épreuve Pratique (Conduite)****Âge :**

Vous devez avoir **18 ans ou plus** pour obtenir le permis B.
Toutefois, vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite).

Posséder l'ASSR ou l'ASR :

Si vous avez moins de 21 ans et que c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau (ASSR2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).
En cas de perte ou de vol de ces attestations, vous pouvez faire une déclaration sur l'honneur

État de santé :

Si vous avez un problème de santé, vous devez passer un contrôle médical devant un médecin agréé avant de demander le permis de conduire.

La durée de la formation est de **20 heures au minimum**, dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation, ou au moins 10 heures en cas d'utilisation d'un simulateur de conduite.

La durée de la formation est de **20 heures au minimum**, dont 15 heures sur les voies ouvertes à la circulation, ou au moins 10 heures en cas d'utilisation d'un simulateur de conduite. Cette durée est réduite à **13 heures au minimum** sur un véhicule en boîte automatique (BVA).

L'épreuve pratique dure 32 minutes.

L'épreuve pratique comporte les éléments suivants :

- Phase de conduite d'au moins 25 minutes
- Réalisation de 2 manœuvres différentes (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- Vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule (cette épreuve est interrompue jusqu'au 31 décembre 2021)
- Question en lien avec la sécurité routière
- Question sur les notions élémentaires de premiers secours

Pour être reçu, vous devez obtenir 20 points ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire. Par exemple, franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.